



**United Way  
Centraide**  
Ottawa

## SÉRIE DE SÉMINAIRES SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

### Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif

Le 23 juin 2009, le gouvernement fédéral a proclamé une nouvelle loi sur les sociétés afin de régir les organismes à but non lucratif incorporés au niveau fédéral. Cette loi va remplacer la *Loi sur les corporations canadiennes* qui gouverne présentement les sociétés à but non lucratif constituées en vertu d'une loi fédérale. Dans une série de séminaires présentés en octobre 2009, l'avocate d'Ottawa Kimberley A. Cunnington-Taylor va nous familiariser avec cette nouvelle loi, et expliquer comment tous les organismes à but non lucratif constitués au fédéral devront s'y conformer.

#### **Session 1: Le jeudi 8 octobre 2009, de 13h00 à 16h00**

##### **Sujet: Gouvernance d'entreprise – Pour commencer, qu'est-ce qu'un « organisme » ?**

Comprendre ce qu'est un organisme et le rôle que jouent ses directeurs, officiers et membres dans le cas d'un organisme à but non lucratif. En guise d'introduction à la nouvelle loi, Kim passera en revue les sujets suivants :

- Qu'est-ce qu'un organisme, et quels sont les rôles des directeurs, officiers et membres d'un organisme à but non lucratif ;
- Qu'est-ce que la conformité de l'entreprise, en quoi consiste la diligence requise, et en quoi s'applique-t-elle aux directeurs d'un organisme à but non lucratif.

#### **Session 2: Le mardi 20 octobre 2009, de 13h00 à 16h00**

##### **Sujet: Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif – un survol**

Cette session va élaborer à partir de la première, et se concentrera sur les articles de la nouvelle *Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif* (la « Loi »), et en quoi elle pourrait toucher votre organisation. Elle parlera :

- Des éléments de la nouvelle Loi qui demeureront inchangés et de ceux qui seront changés, des droits étendus et des recours des membres ; et
- D'enjeux spécifiques, comme en quoi consiste la « sollicitation » d'un organisme et l'impact d'une telle désignation au niveau des obligations de rapport et financières d'un organisme.

#### **Session 3: Le mercredi 4 novembre 2009, de 13h00 à 16h00**

##### **Sujet: Le temps d'une transition – Processus et conséquences**

La troisième et dernière session de cette série va porter sur la transition de la LCC à la nouvelle Loi. Kim va expliquer le processus de la « continuation », y compris :

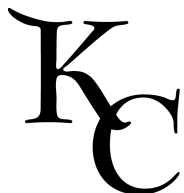
- Ce que sont les articles continuation, ce qu'ils doivent comprendre, ce qui va arriver à votre organisme s'il ne s'y conforme pas,
- Ce dont auront l'air vos nouveaux procès-verbaux ; comment vous, à titre d'organisation, approuverez cette transition et si vos membres devront s'y impliquer ; et ce que va coûter cette transition.

Ces séminaires ne porteront **pas** sur les organismes de bienfaisance ou sur les règles imposées aux organisations de bienfaisance par la *Loi de l'impôt sur le revenu* administré par l'Agence du revenu du Canada. Les sessions porteront sur la conformité d'entreprise et statutaire.

**Qui devrait y assister:** Directeurs généraux, directeurs individuels et présidents de conseils, et gestionnaires principaux d'organismes à but non lucratif profiteront de ces séminaires.

**Pour vous inscrire:** Veuillez remplir le formulaire d'inscription ci-joint pour les sessions auxquelles vous désirez participer.

*Ces sessions vous sont présentées par:*



**Kimberley A. Cunnington-Taylor, B. Soc. Sc., LL.B.**  
Barrister • Solicitor • Notary Public



**United Way  
Centraide**  
Ottawa

## SÉRIE DE SÉMINAIRES SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

### Formulaire d'inscription

Veillez remplir ce formulaire d'inscription et le faire parvenir à **Don Sucalit** accompagné d'un chèque à l'ordre de **United Way/Centraide Ottawa** d'ici le lundi 5 octobre 2009. Une confirmation de votre inscription vous parviendra par courriel dès que votre commande aura été traitée. S'il vous était impossible d'accommoder votre inscription, votre ou vos chèques vous seront retournés. **Veillez photocopier ce formulaire d'inscription pour chaque participant additionnel.**

#### Je m'inscris à (veuillez cocher):

- Gouvernance d'entreprise – Pour commencer, qu'est-ce qu'un « organisme » ?  
Le jeudi 8 octobre, de 13h00 à 16h00 – 20 \$
- Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif – un survol  
Le mardi 20 octobre, de 13h00 à 16h00 – 20 \$
- Le temps d'une transition – Processus et conséquences  
Le mercredi 4 novembre, de 13h00 à 16h00 – 20 \$
- Les 3 séminaires pour 50 \$

Nom: \_\_\_\_\_  
Titre/poste: \_\_\_\_\_  
Organisation: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Ville / Code postal: \_\_\_\_\_  
Téléphone / télécopieur: \_\_\_\_\_  
Courriel: \_\_\_\_\_

Veuillez cocher ici si vous ne désirez PAS que vos coordonnées soient inscrites sur la liste des participants.

**Politique d'annulation** – Veuillez lire cette politique: Si vous vous inscrivez et qu'il vous est impossible d'assister, vous pourrez substituer en tout temps quelqu'un d'autre de votre organisation. Aucun remboursement ne sera émis si vous ne pouvez pas assister. Les dates et les emplacements sont susceptibles de changement si des circonstances hors de notre contrôle se présentent. Dans cette éventualité, nous nous efforcerons de vous prévenir le plus rapidement possible.

#### Personne-ressource:

Don A. Sucalit,  
Stratégies de renforcement des capacités  
Centraide Ottawa  
363, chemin Coventry, Ottawa, ON K1K 2C5  
613-683-3784 [asucalit@cenraideottawa.ca](mailto:asucalit@cenraideottawa.ca)